

# Comprendre le devoir de dénoncer les actes répréhensibles

Le [Guide sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles](#) vise à aider les ingénieurs à mieux comprendre leurs obligations juridiques, éthiques et professionnelles de dénoncer tout comportement dangereux, illégal ou contraire à l'éthique. Le présent guide rapide offre un aperçu du rôle des inscrits dans l'accomplissement de leur devoir de dénoncer et des situations où il peut être justifié ou obligatoire de faire une dénonciation.

## Protection de l'intérêt public

Les ingénieurs sont censés protéger l'intérêt public en respectant leur code de déontologie et en maintenant une conduite professionnelle. Il en va de même lorsqu'ils observent le travail et le comportement d'autres ingénieurs.

## Le devoir de dénoncer les actes répréhensibles et l'auto-signallement

En tant qu'inscrits d'un organisme de réglementation provincial ou territorial, les ingénieurs ont une obligation juridique, professionnelle et éthique de dénoncer des activités qui sont susceptibles de présenter un risque pour le public ou l'environnement.

## Situations dans lesquelles une dénonciation devrait être faite

Voici des exemples d'incidents qui pourraient/devraient faire l'objet d'une dénonciation



Actes criminels



Exercice non sécuritaire



Incompétence



Discrimination



Inconduite générale



Non-respect des exigences

## Dénonciations réglementaires

Les dénonciations réglementaires sont effectuées par des inscrits individuels ou des entreprises inscrites. Leur objectif est de faciliter ou d'encourager le signalement des comportements risqués ou problématiques aux autorités compétentes pour atténuer le risque et protéger le public.

Le devoir de dénoncer peut être obligatoire (exigé par la loi) ou facultatif (pas d'exigence légale, mais la personne est encouragée à faire une dénonciation si elle l'estime raisonnable).